

Pacte autobiographique

C'est l'engagement que prend un auteur de raconter sa propre vie en s'interdisant toute fiction ou dissimulation. Le modèle en a été donné par Jean-Jacques Rousseau dans le préambule de ses *Confessions* : « Voilà ce que j'ai fait, ce que j'ai pensé, ce que je fus. J'ai dit le bien et le mal avec la même franchise... » Cet engagement n'est apparemment qu'une variante du pacte référentiel qui régit les textes historiques et mémoriels, les biographies et les Mémoires. Mais le fait que la vérité promise porte sur la personne même de l'auteur a de grandes conséquences pour la lecture : curiosité et méfiance à la fois. Une fiction ne saurait mentir, puisqu'elle n'a pas promis de dire [...]

Bibliographie

John L. Austin, *Quand dire, c'est faire*, Seuil, 1991.

Philippe Lejeune, *Le Pacte autobiographique*, Seuil, 1975.

Id., *Signes de vie. Le Pacte autobiographique 2*, Seuil, 2005.

John R. Searle, *Les Actes de langage. Essai de philosophie du langage*, Hermann, 2008.



Auteur(s) de l'article:

[Lejeune Philippe](#)

Page:

600-601

Mots-clés:

[Autobiographie](#)

[Critique littéraire](#)

[Lecture](#)

Pour citer cet article:

Lejeune Philippe, « Pacte autobiographique », dans *Dictionnaire de l'autobiographie*, dir. F. Simonet-Tenant, avec la collab. de M. Braud, J.-L. Jeannelle, P. Lejeune et V. Montémont, Paris, Champion, 2017, p. 600-601, en ligne, URL : <https://ecrisoi.univ-rouen.fr/dictionnaire/pacte-autobiographique>, page consultée le 26/01/2025.